



Session du 29 juin 2020

Intervention de Bruno Cheptou

**Solidarités
Budget supplémentaire Autonomie**

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Cette délibération vient confirmer les propos que vous avez tenus, Monsieur le Président, dans l'action d'urgence que le Conseil départemental a menée ces dernières semaines. Avoir investi dans des équipements de protection (masques par exemple) pour mieux assumer cette crise sanitaire était une nécessité et vous l'avez fait.

C'est l'occasion pour notre groupe, de remercier l'ensemble des forces vives sur les territoires qui ont participé aux actions de solidarité pour soutenir nos concitoyens dans cette période inédite. Je pense bien évidemment aux collectivités locales, aux intercommunalités mais également aux associations qui ont su prendre des initiatives.

Je n'oublie pas les citoyens qui ont su s'investir, souvent dans l'ombre, dans de très nombreuses opérations solidaires pour aider les personnes fragiles. Merci à cet élan de solidarité qui témoigne de l'esprit de fraternité de notre département et de notre pays.

Cette étape de la gestion d'urgence est indispensable ; comme tous les Départements nous devons l'assumer et c'est ce qui a été fait.

Nous devons aborder cette crise en 3 étapes.

- ◆ Une première étape : celle de l'urgence. Elle est derrière nous.
- ◆ Une seconde étape : celle de la réparation ; c'est maintenant.
- ◆ Enfin, la troisième étape : la préparation d'une société plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement. C'est un sujet que nous devons aborder.

Appuyons-nous sur ce que la crise a révélé, à la fois sur ce qui est positif et sur ce qui l'est moins pour initier, ici comme ailleurs, de nouveaux projets au service des citoyens.

Demain ne doit pas être comme hier a martelé le Président de la République.

En ce qui concerne cette phase dite de « réparation », la collectivité a déjà commencé à y répondre.

Ces initiatives sont indispensables et nous les soutenons. Mais nous ne pouvons pas oublier le premier champ de compétences du Département : la solidarité avec les personnes fragiles.

C'est pour cela que nous vous proposons trois interventions concrètes dès à présent :

- 1- Instituer une prime pour les salariés des SAAD
- 2- Apporter un soutien financier aux Ehpad
- 3- Développer un soutien dans des investissements pour notre politique de vieillissement

1) Lors de la commission des solidarités nous avons discuté d'une aide auprès des assistants familiaux. Cette initiative que nous approuvons est le signe que nous devons aujourd'hui montrer notre soutien envers tous ceux qui ont continué à assurer le service pendant la période de confinement. Nous ne pouvons oublier le personnel travaillant directement auprès des personnes en perte d'autonomie.

L'Etat s'est engagé à assurer cette prime pour le secteur sanitaire et celui des Ehpad. Le Département doit assumer son rôle vis-à-vis pour les salariés des SAAD.

Lors de la dernière commission solidarités, j'ai interrogé Marie-Pierre Martin qui nous a indiqué que pour l'instant nous ne pouvions pas intervenir car il ne s'agit pas de personnel placé sous notre responsabilité. Si tel est le cas, je vois mal sur quel argument nous pourrions nous féliciter de l'intervention de l'Etat auprès des personnels en établissements. Pourquoi est-on capable de verser une subvention aux acteurs touristiques, qui est une compétence partagée, et pas aux SAAD ? Si je veux faire le parallèle avec le tourisme, il ne semble pas que l'on soit employeur des salariés travaillant dans les structures touristiques du Département et là ça ne pose pas de problème. Il est évident que le Département ne peut verser directement une prime aux intervenants dont il n'est pas l'employeur. Mais rien ne s'oppose à verser une subvention aux structures employeuses pour activer cette prime. Vous savez très bien que les structures n'ont pas la capacité financière pour assurer cette prime sans notre concours, (faut-il rentrer dans ces détails ? si on entre dans le détail, je crois qu'il faut rappeler que nous avons la tutelle, et qu'on fixe les prix... et vu les prix, y a pas de marges dans les structures pour verser la prime. Voilà pourquoi seul le Département qui a la tutelle peut le faire)

Au sein du Département nous devons reconnaître ce fort investissement du personnel. Qu'il soit employé par des associations, des structures privées ou des collectivités, le personnel a été présent et a assuré sa mission. Cette prime serait véritablement une reconnaissance de la part du Département pour leur investissement indispensable au maintien d'un service auprès des personnes les plus fragiles. Qui aurait mis en œuvre les plans APA si ces salariés n'avaient pas été présents sur le terrain ?

Plusieurs Départements de France, comme le Nord ou l'Essonne, en ont déjà pris l'initiative. Pourquoi pas le Maine-et-Loire ?

Bref, oui il faut revaloriser les salaires dans la durée, c'est indispensable pour ces salariés dont certaines catégories avaient des grilles sous le SMIC dans la précédente convention. Mais il

faut aussi reconnaître l'action de ces salariés dans la crise sanitaire. Cela relève de la seule responsabilité du Département.

2) Concernant les établissements, nous devons également être présents pour les soutenir dans les prochains mois. Nous savons tous que cette période de confinement a été très compliquée.

L'activité n'a pas été maintenue à 100% et a engendré des pertes d'exploitation. Nous savons également que les charges, notamment de personnel, ont augmenté pendant cette période et cette inflation se poursuit aujourd'hui. Et, elle est nécessaire. Nous proposons une étude au cas par cas et des aides au cas par cas afin que les équilibres financiers de ces établissements soient garantis. Avant le 15 mars, un certain nombre d'entre eux étaient déjà dans une situation fragile, il nous faut éviter que cela s'aggrave. A ce sujet, l'Etat a déjà prévu un soutien, à nous de venir en complément. C'est notre responsabilité. Si non, il faut le dire clairement : qui paie ? les familles ? et si ce sont les familles, alors il faut revoir la délibération sur la tarification adoptée en février. En l'espèce, au moment où chacun reconnaît l'importance d'accompagner les personnes âgées, le Département doit être clair sur les compétences qui sont les siennes.

3) La crise sanitaire a également pointé l'importance de la vie sociale au sein des EHPAD et de l'accompagnement individualisé de chacun des résidents. Trop d'établissements sont contraints par un forfait d'hébergement qui ne peut augmenter et des travaux à financer via cette recette. Ré-ouvrons des crédits d'aide à l'investissement dans les établissements afin de donner un peu de marges de manœuvres aux équipes pour déployer du temps avec les résidents.

La gestion de cette crise a aussi mis en évidence des problèmes d'organisation et de ressources humaines. Chaque établissement ne possède pas les mêmes compétences en interne. C'est dans cet esprit que nous vous proposons une enveloppe exceptionnelle dédiée à la formation des salariés. Une directrice d'Ehpad (dans mon canton) me faisait part de son enveloppe très insuffisante pour envoyer du personnel en formation, son budget de fonctionnement ne permettant pas de pallier ce déficit. Apportons un soutien concret à ces établissements. Ils nous attendent.

Enfin, nous réitérons notre souhait de soutenir des initiatives pour construire des logements intermédiaires type habitat partagé pour séniors. Cette crise a mis en évidence que le vieillissement méritait un investissement fort et une nouvelle politique pour venir en aide à ces personnes en perte d'autonomie.

Personne ne dit que nous ne faisons rien en Maine-et-Loire. Mais les personnes âgées en perte d'autonomie doivent être mieux traitées que ce que nous faisons actuellement, et notre société a le devoir de s'engager davantage. Si la vie à domicile doit être privilégiée, il nous faut inventer d'autres solutions entre le domicile et les établissements qui ne peuvent pas être la solution unique quand le domicile n'est plus possible.

Lors du vote du budget primitif, j'ai fait cette proposition et vous nous avez invités, Monsieur le Président, à travailler au sein de la commission. Je crois, et mes collègues de la commission peuvent en attester, que nous sommes force de propositions. Mais nous ne pouvons pas toujours attendre. Marie-Pierre Martin est d'accord avec nous quand nous disons que nous devons faire de nouvelles propositions, et que la politique de solidarité est l'enjeu majeur de notre collectivité, idée partagée entre tous, mais quand ces propositions seront-elles mises en œuvre, Monsieur le Président ?

Au début de la crise sanitaire, nous avons tous pensé que notre société devait se modifier en profondeur. Cette crise révèle un grand nombre de fragilités qui nous interrogent et doivent nous inviter à transformer notre organisation collective. Chacun doit prendre sa part. Les Départements sont responsables de la solidarité. Alors mettons-nous au travail pour inventer, créer des projets pour mieux vivre le vieillissement notamment en Maine et Loire. Si l'Etat a son rôle à jouer, il nous revient en tant que collectivité compétente d'assurer notre mission de Solidarité. Nous avons tous dit que la gestion de cette crise au plus près du terrain avec les acteurs de terrain avait été une force, alors engageons ces mêmes forces de proximité pour imaginer de nouvelles politiques en matière de solidarité envers les plus fragiles d'entre nous.

Actons ensemble les propositions que nous vous faisons à travers cet amendement, mes chers collègues, c'est une première étape et donnons-nous rendez-vous à la session du budget 2021 pour aller plus loin.

J'ai compris, lors de la dernière commission, que c'est l'engagement de notre vice-présidente chargée de la solidarité de notre Département. Marie Pierre, tu peux compter sur les membres de notre groupe pour travailler le sujet.